

# Commune de LOUBRESSAC

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 février 2026

Date de convocation : 12 février 2026

L'an deux mille vingt six, le 17 février à 20h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Loubressac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

**Étaient présents** : BASSET Jacqui, BECO Antoine, CHABEAUX Ludovic, GRAS Gérard, HATOT Anne-Marie, LESGOURGUES Stéphane, PIGANIOL Lucie, MARTIGNAC Julien, MAZEYRAT Jean-Philippe, TERRAT Thierry

**Étaient absents représentés** : MAURY Christine (procuration à BECO Antoine), JUILLET Janie (procuration à Jacqui BASSET )

**Était absent** : Pierre GINESTET

**Secrétaire de séance** : Jacqui BASSET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2025
- 2- Convention pour l'affectation partielle du nouveau cimetière avec la commune de Gintrac
- 3- Règlement des cimetières
- 4- Tarifs des cimetières
- 5- Vote des subventions 2026 aux associations
- 6- Travaux de restauration intérieure et de mise en valeur intérieure de l'église- Choix des entreprises et montant des travaux
- 7- Cession de parcelles B635-B636-C141-C142-C183
- 8- Informations et questions diverses

#### Désignation d'un secrétaire de séance

DE-2026-01

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L.2121-15 et L.5211-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la désignation de Jacqui BASSET en tant que secrétaire de séance.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2025

DE-2026-02

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025, préalablement communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Convention pour l'affectation partielle du nouveau cimetière avec la Commune de Gintrac** **DE-2026-03**

Monsieur le Maire rappelle que notre nouveau cimetière est désormais achevé.

La commune de Gintrac, qui est également confrontée à un manque de places dans son cimetière, avait demandé à la commune de Loubressac s'il était possible de conventionner afin de disposer de quelques places pour l'inhumation de ses administrés.

Aussi, une convention, jointe en annexe, a été établie afin de définir les modalités de cette affectation partielle : espace dédié du cimetière, usage des lieux, entretien, répartition des dépenses, recettes pour la commune de Loubressac, gestion des concessions, tarifs...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver la convention jointe en annexe pour l'affectation partielle du nouveau cimetière avec la commune de Gintrac.

**Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Objet : Règlement des cimetières de Loubressac** **DE-2026-04**

Monsieur le Maire rappelle que notre nouveau cimetière est désormais achevé. La commune ne disposant pas de règlement, il est donc souhaitable d'en établir un qui sera valable pour les 2 cimetières.

Après lecture du règlement joint en annexe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuver le règlement des cimetières joint en annexe et charge Monsieur le Maire de sa mise en application à compter du 01/ 03/2026.

**Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Objet : Tarifs des cimetières de Loubressac** **DE-2026-05**

Monsieur le Maire rappelle que notre nouveau cimetière est désormais achevé.

Il est nécessaire de voter les tarifs de vente des concessions funéraires et des cases de columbarium, en distinguant les tarifs pour les personnes ayant un lien avec la commune de Loubressac et les personnes hors commune.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

**Tarifs pour les personnes ayant un lien avec la commune**

	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions simples (dites à 1 place)	120,00 €	240,00 €	350,00 €
Concessions doubles (dites à 2 places)	240,00 €	420,00 €	550,00 €
Cases Columbarium	250,00 €	440,00 €	580,00 €
Cavernes	300,00 €	480,00 €	590,00 €

- Dispersion des cendres (Jardin du souvenir, Puits de Cendre) **GRATUIT**  
(Déclaration à faire à la Mairie)
- Utilisation du caveau provisoire **GRATUIT** - Modalités à voir avec le Maire

### Tarifs pour les personnes hors commune

	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions simples (dites à 1 place)	1000.00 €	2000.00 €	3000.00 €
Concessions doubles (dites à 2 places)	2000.00 €	4000.00 €	6000.00 €
Cases Columbarium	2000.00 €	4000.00 €	6000.00 €
Cavernes	2000.00 €	4000.00 €	6000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les tarifs tels que définis ci-dessus et charge Monsieur le Maire de leur mise en application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Vote des subventions aux associations 2026**

**DE-2026-06**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues à ce jour:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe les subventions aux associations pour l'année 2026 de la Commune comme suit, et indique que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget primitif de la commune 2026.

Associations	Montant en €
Association sur les Pas de William S. Merwin	500
Musée de la résistance	50
La Plume de Sand	300
Les amis de la Gendarmerie	100
Ecole de musique de Saint-Céré	100
Association des Secrétaires de mairie du Lot (ADSM46)	50
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 €</b>

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Travaux de restauration intérieure et de mise en valeur intérieure de l'église-  
Choix des entreprises et montant des travaux**

**DE-2026-07**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude avait été réalisée en 2015 sur l'église, suivie de travaux portant sur la confortation et la mise hors d'eau puis la restauration intérieure du chœur.

Aujourd'hui, il est souhaitable de poursuivre les travaux. Une nouvelle étude a été réalisée par l'architecte du patrimoine Gaëlle DUCHENE, concernant la réalisation des travaux de restauration intérieure de la nef, des chapelles latérales et des sacristies, et une étude détaillée du portail renaissance.

La consultation des entreprises a été réalisée le 21/11/2025 avec remise des offres le 09/01/2026. L'analyse des offres a été réalisée. Il est désormais nécessaire de se prononcer sur le choix des entreprises et le montant des travaux, sachant que les travaux seront réalisés sous réserve de l'obtention des subventions.

Monsieur le Maire fait lecture du tableau récapitulatif ci-joint en annexe.

Le montant total des offres étant inférieur à l'estimatif, il propose d'intégrer également la restauration du portail et la réhabilitation du chauffage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De valider les choix des entreprises pour les lots 1 à 5 et le montant des offres pour un montant total de 387 669.66 €
- De valider la restauration du portail pour un montant de 25 000 €
- D'intégrer la réhabilitation du chauffage pour un montant restant à définir
- Autorise le Maire à solliciter les subventions
- Autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Objet : Cession des parcelles B635-B636-C141-C142-C183**

**DE-2026-08**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des terrains avaient été acquis en 2015 auprès de M. Brouqui, en prévision de la construction d'un nouveau cimetière.

Pour diverses raisons, le projet n'a pas pu aboutir et le nouveau cimetière a été construit sur un autre terrain.

Aussi, ces terrains peuvent être proposés à la vente.

5 Parcelles :

B 635 Roque 12a 40ca

B 636 Roque 6a 00ca

C 141 Lacapelle 25a 20ca

C 142 Lacapelle 44a 70ca

C 183 41a 30ca

Surface totale : 1ha 29a 60ca

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De proposer à la vente ces parcelles pour un montant de 1100 €, les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur
- Autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La terrasse du Presbytère présente des problèmes de sécurité. Un devis pour sa réfection a été demandé.
- De la ganivelle va être installée Route des Peyrières (après le cimetière) afin de sécuriser les piétons et randonneurs.
- Le salon des métiers d'Art, organisé par la Chambre des Métiers du Lot, aura lieu cette année au Presbytère et au château, gracieusement prêté par ses propriétaires, du 23 au 25/05. La commune profitera de cette occasion pour organiser son marché de printemps le dimanche 24/05.

Séance levée à 22h30.

Procès verbal approuvé le : 05/03/2026  
Le Maire, Antoine BECO

Le Secrétaire de séance, Jacqui BASSET

